

# Trait d'union

Le vendredi 21 mai, l'Enseignement catholique tenait son premier « rendez-vous de la liberté éducative ». 50 ans après la promulgation de la loi Debré et 25 ans après la loi Rocard relative à l'enseignement agricole, l'institution a tenu à marquer le paysage éducatif français de son empreinte et à proclamer son intention d'habiter les espaces de liberté que la loi lui confère.

Bien entendu, nous pourrions reprendre les thèmes évoqués : communauté éducative, prise en compte du jeune dans toutes ses dimensions, transmission de valeurs autant que de savoirs... Retenons simplement une expression parmi d'autres : l'éducateur est un trait d'union. Chaque mot de cette expression porte un sens profond.

**L'éducateur.** Oui, nous croyons que l'acte d'enseigner n'a pas pour seul but la transmission de savoirs. Si cet aspect de la profession est au centre de nos préoccupations, il ne peut pas être isolé de l'idée que nous nous faisons de la personne humaine. Les valeurs que nous portons, qu'elles soient religieuses ou non, sous-tendent notre action au jour le jour auprès de nos élèves. Cela est vrai, que nous soyons enseignants ou non. C'est dans cet esprit que la communauté éducative prend tout son sens, un sens porteur d'avenir pour une jeunesse de plus en plus à la recherche de repères véritables.

Unir le jeune aux connaissances, aux savoir-faire et au savoir-être qui lui seront indispensables pour devenir une personne à part entière

**Le trait d'union.** Quoi de plus vrai ? Unir le jeune et la société dans laquelle il devra s'intégrer, unir le jeune aux connaissances, aux savoir-faire et au savoir-être qui lui seront indispensables pour devenir une personne à part entière. Faire en sorte que cet adulte en devenir soit un, cohérent et responsable, est bien là l'essentiel. À quoi servent les savoirs si la personne qui les détient est incapable de les transmettre et de les mettre au service de la communauté ?

Autre trait d'union, plus pragmatique celui-ci : le passage de la vie active à la retraite. Le gouvernement est en train d'élaborer son projet. Contrairement à ce qui avait été affirmé, le ministre du travail fait vite, avance au pas de charge et ne tient pas vraiment compte des demandes formulées par les organisations syndicales. S'il en est une à laquelle nous tenons fortement, au SPELC, c'est bien la possibilité de partir à l'âge de 60 ans. Les dernières informations que nous détenons nous font craindre le pire. Rien, à ce jour, n'est prévu pour aménager les fins de carrière et les possibilités d'un départ s'éloignent, quels que soient l'état de santé et de fatigue des salariés, quelle que soit la pénibilité du travail. En fait, une fois de plus, force est de constater que l'on s'achemine vers un règlement

strictement budgétaire de la question. La fédération des SPELC a appelé à la grève et à la manifestation le 24 juin. Vous trouverez, dans cette édition, une synthèse de notre position à travers nos communiqués de presse du mois de mai. Il me reste enfin à vous souhaiter d'agréables et reposantes vacances d'été. La fédération des SPELC n'aura peut-être pas cette chance... Nous suivrons les dossiers de près et resterons vigilants, en raison d'un été traditionnellement propice aux réformes impopulaires.

*Luc Viehé*

